

## Quel consensus autour des indicateurs de pauvreté ?

L'indicateur de pauvreté le plus largement utilisé ces dernières années est le seuil à 60 % du niveau de vie médian calculé en France à partir de l'enquête des revenus fiscaux faite par l'INSEE.

Toutefois, les difficultés de mesure des ressources des individus ou des ménages, fragilisent cette définition monétaire de la pauvreté.

Une version améliorée de ce taux (brut) de pauvreté monétaire consiste à introduire une notion de « taux ancré dans le temps ». Le taux ancré dans le temps, t-1 correspond au taux de pauvreté de l'année t calculé en prenant comme seuil de pauvreté celui de l'année t-1 actualisé de la seule inflation.

L'indicateur n'en demeure pas moins attaché à un niveau de vie déduit d'une mesure de revenus monétaires.

Une démarche alternative a été développée depuis les années soixante-dix à partir des conditions de vie et plus précisément des privations matérielles plus ou moins tolérables. Le principe de base est que si une privation isolée a de multiples explications, de multiples privations n'ont qu'une seule cause, la faiblesse durable des ressources.

Les premières enquêtes de pauvreté en conditions de vie étaient réalisées à partir de listes de privations en recourant au « contrôle par la fréquence ».

La méthode a ensuite évolué, en se fondant sur le jugement public : on sélectionne les privations qui sont associées par la plupart des gens à la notion de pauvreté – c'est le « contrôle par le consensus » réalisé en Grande-Bretagne jusqu'en 1999 avec le « Poverty and Social Exclusion » (PSE).

Depuis plus d'une dizaine d'années, on réalise en France des enquêtes de privation sur les conditions de vie inspirées des expériences étrangères.

Toutefois, faute d'interrogation sur le consensus, on ignore si les privations retenues passent le « contrôle du consensus ».

L'enquête Standards de vie (SDV) réalisée par l'INSEE en janvier 2006 cherche à combler ce manque. Elle tente de mettre au jour les définitions implicites de la pauvreté existant dans la population en France. Pour cela, on posait la question suivante pour 66 privations : « Si une personne doit, par manque d'argent, se priver de [*nom de la privation*] diriez-vous que cette situation est inacceptable et qu'il faut aider cette personne ? » (Oui, Non, Ne sait pas). 2 938 individus y ont répondu ».

Les taux de citation des privations, c'est-à-dire la proportion de répondants qui jugent la situation effectivement inacceptable, s'échelonnent de 3 à 90 % de façon régulière :

- Les 13 privations les moins citées sont celles qui concernent certains équipements ménagers ou les nouvelles technologies (téléphone mobile ou micro-ordinateur),
- Un peu moins du tiers des privations est très citée (à plus de 75 %) : elles concernent avant tout les difficultés pour se nourrir (devoir sauter souvent un repas), se vêtir, se loger, se soigner.

Dans l'ensemble le consensus ne semble donc se réaliser qu'autour d'une conception assez stricte de la pauvreté. Ne sont retenues comme pertinentes que les privations qui affectent les besoins vitaux (se vêtir, se nourrir, se loger).

La comparaison avec le PSE (qui demandait à l'enquêté d'indiquer, dans une liste de biens, ceux « qu'il jugeait nécessaires et dont personne ne devrait être privé ») met en évidence la même tendance à exclure certains biens durables de loisirs ou les biens ménagers les moins répandus. En revanche, comme le soulignent les auteurs du PSE, l'opinion britannique semble aller volontiers au-delà de la considération des besoins matériels vitaux, tendant à inclure dans le nécessaire les moyens d'une vie relationnelle (visites aux amis ou à la famille par exemple). Force est de constater que l'enquête française ne suggère pas cette conclusion.